

Procès verbal de la rencontre APE – Direction de l'Ecole du 10 mai 2019

Présentes : Mme Baselgia, Mme Cosandey-Bex, Mme Miéville

Boissons sucrées à l'école : *est-il possible que lors des sorties à ski (3-4P) et la collation du dernier jour d'école avant les vacances d'été l'école ne propose pas de boissons sucrées comme le Coca, Fanta, Thé Froid... ?*

Mme Baselgia entend la préoccupation de certains parents à ce sujet et leur besoin de cohérence entre la prévention qui se pratique à l'école (hygiène dentaire, recommandation pour les collations, promotion d'une bonne hygiène de vie et activité sportive) et la pratique actuelle (proposer des soda dans le cadre scolaire).

- L'APE va faire une liste de boissons qui pourraient être proposées aux élèves
- Mme Baselgia étudiera ce qu'il est possible de faire pour les sorties à ski (ce qui implique des négociations avec le restaurant qui accueille les enfants à midi) et le dernier jour d'école.

Babysitting « retour de l'école et goûter » : *pourrait-on proposer aux élèves des grandes classes (9-10-11) qui seraient intéressés de s'inscrire sur une liste pour proposer leur service pour raccompagner les plus jeunes élèves à la maison à 16h. Cela serait utile pour plusieurs parents qui ont juste besoin d'un petit moment de latence (et non d'une plus longue période, comme proposé par l'UAPE) pour concilier vie professionnelle et vie de famille ?*

Mme Baselgia répond que proposer cette organisation dans le cadre scolaire pose 2 questions :

- Cohérence avec le message scolaire qui encourage les élèves à prendre un rapide goûter et faire les devoirs avant de poursuivre la journée déjà bien chargée avec les activités parascolaire
- Responsabilité : quelle responsabilité cela implique-t-il pour le jeune « gardien » ? Par ailleurs, ni l'école, ni l'APE, ne peut être impliqué dans un éventuel litige entre des parents qui auraient confiés leur jeune enfant à des plus grands.

Ce projet à part contre le mérite de créer du lien social et de valoriser les compétences. Il vaudrait la peine d'avoir plus d'information, au niveau juridique notamment pour pouvoir rediscuter de ce sujet.

Camp de ski : *tous les camps seront-ils maintenus pour l'année prochaines ?*

Mme Baselgia nous informe que le canton est catégorique : à l'avenir l'école ne peut plus solliciter financièrement les parents pour des camps en dessus de 16.- / jour. La charge financière des camps est donc reportée sur la commune. Au vu de la mobilisation concernant le camp de ski des 5P de l'année passée et du soutien de la commune, elle a bon espoir que l'ensemble des camps prévus soit maintenu. L'école a soumis le budget à la commune, une réponse est attendue à l'automne.

Voitures autour de l'école, parking sauvage et zone de dépose : *serait-il possible d'organiser une zone de dépose rapide près de l'école ?*

L'APE sait que la question du trafic autour de l'école a déjà été le sujet de nombreuses séances et réflexion, la solution actuelle étant la moins pire. Cependant, sans zone de dépose rapide tout près de l'école, nous constatons beaucoup de parking sauvage et trafic dans les rues adjacentes à l'école, ce qui représente un danger pour les élèves venants à pieds ou vélo.

Mme Baselgia explique que la solution actuelle a en tout cas le mérite de résoudre les problèmes liés aux transports scolaire qui existaient avant. Elle nous propose d'approcher la commune pour cette question.

L'APE demande si dans le plan de la nouvelle école un point mobilité est prévu. Mme Baselgia répond par l'affirmative et va se renseigner pour savoir si une délégation de parents pourrait participer à une séance pour faire part de leur observations, besoins et souhaits.

Organisation d'une conférence par l'APE

L'APE aimerait organiser une conférence sur le thème « apprendre à apprendre » ou quelque chose d'approchant après la rentrée scolaire 2019. Mme Baselgia nous dit que nous pouvons disposer de l'Aula.

Avant de clore cette rencontre nous fixons la prochaine rencontre au 22 novembre 2019